

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2016**

**Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 8 février 2016, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore**

<b>Etaient présents :</b>	Mrs COLLETAZ, LAMY, LAURENT, Mme COMUZZI, Mrs BARDE, MAURON, PECHOUX, M. BOISIER, DESMIDT, JOYARD, MOINE, ANSELMETTI, Mmes SANCHEZ-ROL, GRASSET, DUPUIS, Mr BOSSAN, Mmes MATHIEU, SAINT-JEVEINT, PERRET.
<b>Excusés :</b>	NEANT
<b>Pouvoirs :</b>	NEANT
<b>Secrétaire de séance :</b>	M. Michel MOINE

Ouverture de la séance : 20 h 30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 décembre 2015 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

**MARCHES FORMALISES SIGNES** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

**TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX**  
(Locaux communaux rue de la Courbe – Café du Centre – Salle des Fêtes RDC)

**LOT 1 PETITE DEMOLITION - MACONNERIE**

Notification le 12 février 2016 d'un marché JACQUET SAS (01 Bellignat) d'un montant de 12.231 € HT, soit 14.677,20 € TTC pour attribution en janvier 2016.

**LOT 2 ISOLATION – PLATRERIE – PEINTURE – PLAFONDS SUSPENDUS**

Notification le 12 février 2016 d'un marché SAS GPR (01 Bourg en Bresse) d'un montant de 12.444,25 € HT soit 14.933,10 € TTC pour attribution en janvier 2016.

**LOT 3 MENUISERIE INTERIEURE BOIS**

Notification le 12 février 2016 d'un marché ARBORé MENUISERIES MAGNON SAS (01 Pont d'Ain) d'un montant de 5.935,20 € HT soit 7.122,24 € TTC pour attribution en janvier 2016.

**LOT 4 CARRELAGES - FAÏENCES**

Notification le 12 février 2016 d'un marché CARRELAGES DU HAUT BUGEY (01 Izernore) d'un montant de 1.777 € HT soit 2.132,40 € TTC pour attribution en janvier 2016.

**LOT 5 SOLS SOUPLES**

Notification le 12 février 2016 d'un marché SAS GPR (01 Bourg en Bresse) d'un montant de 3.991 € HT soit 4.789,20 € TTC pour attribution en janvier 2016.

**LOT 6 ELECTRICITE**

Notification le 12 février 2016 d'un marché BM ELECTRICITE (01 Izernore) d'un montant de 2.975,26 € HT soit 3.570,31 € TTC pour attribution en janvier 2016.

**LOT 7 PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUFFAGE – VENTILATION**

Notification le 12 février 2016 d'un marché SAS GONCET (01 Maillat) d'un montant de 8.845,43 € HT soit 10.614,52 € TTC pour attribution en janvier 2016.

**REHABILITATION D'UNE MAISON LOCATIVE RUE DU CONTOUR**

**LOT 1 DEMOLITION – GROS OEUVRE**

Notification le 12 février 2016 d'un marché EGC (01 Izernore) d'un montant de 6.458,75 € HT soit 7.750,50 € TTC pour attribution en janvier 2016.

**LOT 2 COUVERTURE – ZINGUERIE**

Notification le 12 février 2016 d'un marché GIROD-MORETTI (01 Béard-Géovreissiat) d'un montant de 6.989,86 € HT soit 8.357,83 € TTC pour attribution en janvier 2016.

**LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES**

Notification le 12 février 2016 d'un marché Sarl Patrick BOUILLY (01 Montagnat) d'un montant de 7.385 € HT soit 8.862 € TTC pour attribution en janvier 2016.

**LOT 4 MENUISERIES BOIS**

Notification le 12 février 2016 d'un marché Sarl Patrick BOUILLY (01 Montagnat) d'un montant de 4.278 € HT soit 5133,60 € TTC pour attribution en janvier 2016.

**LOT 5 CLOISONS – PEINTURES –SOLS COLLES**

Notification le 12 février 2016 d'un marché PETETIN SARL (01 Saint Denis les Bourg) d'un montant de 11.153,50 € HT soit 13.384,20 € TTC pour attribution en janvier 2016.

**LOT 6 ISOLATION PAR INSUFFLATION**

Notification le 12 février 2016 d'un marché CHARDEYRON Sarl (01 Montréal la Cluse) d'un montant de 2.985,50 € HT soit 3.582,60 € TTC pour attribution en janvier 2016.

**LOT 7 PLOMBERIE – SANITAIRES – CHAUFFAGE – VMC**

Notification le 12 février 2016 d'un marché GONCET SAS (01 Maillat) d'un montant de 6.324,61 € HT soit 7.589,53 € TTC pour attribution en janvier 2016.

**LOT 8 ELECTRICITE**

Notification le 12 février 2016 d'un marché STECH (74 Thonon les Bains) d'un montant de 8.995 € HT soit 10.794 € TTC pour attribution en janvier 2016.



**MARCHES A BON DE COMMANDE SIGNES** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

**NEANT**



**DECISIONS PRISES** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

Décision du 18 janvier 2016

N° 2016-001 – Signature d'un marché FAC SIMILE de 6.500 € HT, soit 7.800 € TTC pour la fourniture de 2 copieurs couleur pour le groupe scolaire.

Décision du 25 janvier 2016

N° 2016-002 – Signature d'un marché BM ELECTRICITE de 2.141,13 € HT soit 2.569,36 € TTC pour divers travaux de modification du réseau électrique à l'office de tourisme.

Décisions du 8 février 2016

N° 2016-003 – Signature d'un marché FOOGA EQUIPEMENTS de 2.376,09 € HT soit 2.851,31 € TTC pour travaux de maintenance sur panneaux de basket.

N° 2016-004 – Signature d'un marché TERRASSEMENT & AMENAGEMENT PETIOT Stéphane de 2.579,33 € HT soit 3.095 € TTC pour la réalisation d'une rampe d'accès aux Grillons.



**DELIBERATION N° 2016001 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS  
AU 15 FEVRIER 2016**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise à jour du tableau des emplois permanents communaux à compter du 15 février 2016 comme suit :

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		<b>NOMBRE</b>	
<b>EMPLOIS</b>	<b>GRADES CORRESPONDANTS</b>	<b>AUTORISES</b>	<b>POURVUS</b>
Service administratif	Directeur Général des Services de commune de – de 3500 habitants	1	1
	Attaché Territorial Principal	1	1
	Attaché Territorial	1	1
	Rédacteur Territorial	1	1
	Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Non pourvu
	Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
	Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	2	1
Service technique	Agent de Maîtrise	1	1
	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	3
	Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	2	1
	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	3	2
Service social	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Service culturel	Attaché de conservation du patrimoine	1	Non pourvu
	Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	1	1

**DELIBERATION N° 2016002 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES GRILLONS –  
ANNEE 2016**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention avec l'Association «Les Grillons» prévoyant pour l'année 2016 l'octroi d'une subvention d'un montant prévisionnel de **140.000 €** qui pourra être ajusté par avenant dès production des éléments comptables, et dont le versement sera effectué en cinq acomptes + 1 solde.

**DELIBERATION N° 2016003 – MUSEE – RÉCOLEMENT DECENNAL, CAMPAGNE 2015 –  
VALIDATION DU PROCES VERBAL**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le procès-verbal de récolement décennal des collections archéologiques du Musée Municipal.

**DELIBERATION N° 2016004 – ANIMATION DES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE  
2016 – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'animation du village à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre 2016 et le budget prévisionnel d'un montant de 5.965 € TTC. Il décide de solliciter du Conseil Départemental et de tous organismes une subvention au taux maximum.

**DELIBERATION N° 2016005 – ANIMATION ESTIVALE 2016 CONTES MYTHOLOGIQUES –  
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'animation pour la saison estivale 2016 et le budget prévisionnel d'un montant de 3.184 € TTC. Il décide de solliciter du Conseil Départemental et de tous organismes une subvention au taux maximum.

**DELIBERATION N° 2016006 – ECHANGES DE PARCELLES – SIGNATURE DE L’ACTE ADMINISTRATIF PAR DELEGATION A M. Raymond JOYARD, CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité l’échange de la parcelle AU VERSEAU section A N° 342 pour 33 a 78 ca appartenant à la commune contre les parcelles ci-après propriété de Mme CARRIER Alice épouse PERRUCHOT DE LA BUSSIERE.

Il autorise M. le Maire et M. Raymond JOYARD, Conseiller Municipal en charge de la délégation de fonction pour les affaires d’urbanisme, à faire toutes les démarches et à signer l’acte administratif et tous les documents nécessaires à l’établissement de cet échange.

LIEUDIT	SECTION	N°	NATURE	CONTENANCE		
				ha	a	ca
Mont Chevrier	G	263	L		5	4
Mont Chevrier	G	292	BT		6	73
En Verdrieux	G	273	L		11	58
Au Bois d’Amont	G	29	BT		2	99
Au Bois d’Amont	G	40	BT			
CONTENANCE TOTALE					36	17

**DELIBERATION N° 2016007 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 – RECRUTEMENT D’AGENTS RECENSEURS**

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité de recruter sept agents recenseurs pour effectuer les opérations du recensement de la population en janvier et février 2016. Il adopte la proposition de rémunération au prorata du nombre d’imprimés aux conditions suivantes :

- ✓ par feuille de logement : 1.13 €
  - ✓ par bulletin individuel : 1,72 €
  - ✓ 20 € brut pour chacune des deux séances de formation prévues par l’INSEE
- Ces rémunérations seront soumises aux cotisations sociales.

**DELIBERATION N°2016008 – REVISION DU BAIL DE LOCATION DES LOGEMENTS DES GENDARMES AU 01 01 16 ANNULEE ERREUR DE MONTANT**

Le Conseil Municipal décide de porter le loyer annuel des logements des gendarmes à 22.051,85 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il autorise France Domaines à établir l’acte entérinant l’avenant.

**DELIBERATION N°2016009 – REVISION DU LOYER DES LOCAUX DE SERVICE DE LA GENDARMERIE AU 01 01 16**

Le Conseil Municipal décide de porter le loyer annuel des locaux de service de la gendarmerie à 14.501,98 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il autorise France Domaines à établir l’acte entérinant l’avenant.

**DELIBERATION N°2016010 – REVISION DU BAIL DE LOCATION DES LOGEMENTS DES GENDARMES AU 01 01 16**

Le Conseil Municipal décide de porter le loyer annuel des logements des gendarmes à 22.462,54 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il autorise France Domaines à établir l’acte entérinant l’avenant.

**DELIBERATION N°2016011 – RESILIATION DU BAIL DE LOCATION DES LOGEMENTS DES GENDARMES AU 15 03 16**

Le Conseil Municipal accepte la résiliation, au 15 03 2016, du bail consenti avec le groupement de gendarmerie pour la location des logements des gendarmes situés au 487 Grande Rue.

**DELIBERATION N°2016012 – RESILIATION DU BAIL DE LOCATION DES LOCAUX DE SERVICE DE LA GENDARMERIE AU 15 03 16**

Le Conseil Municipal accepte la résiliation, au 15 03 2016, du bail consenti avec le groupement de gendarmerie pour la location des locaux de service de la gendarmerie situés au 476 Grande Rue.



## **TRAVAUX**

Le Conseil Municipal est informé de l'évolution des différents travaux sur la commune et des demandes de subvention faites auprès de la préfecture dans le cadre du fonds d'investissement pour la réhabilitation et l'extension de la mairie et pour l'aménagement du carrefour route de Bussy.

## **URBANISME**

Le Conseil Municipal prend connaissance du D.O.O. (Document d'Orientation et d'Objectifs) servant de base pour le P.L.U.i.H. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal volet Habitat).

Le Conseil Municipal est informé des modalités concernant la remise en état final des carrières.

Le Conseil Municipal désigne M. Raymond JOYARD, Mme Francine DESMIDT, M. Henri BOISIER en tant que référents dans le cadre de la révision nationale de la cartographie des cours d'eau.

## **SECURITE ROUTIERE**

Le Conseil Municipal prend connaissance des projets de sécurisation pour la traversée du hameau de Pérignat et des travaux à prévoir pour les hameaux de Cessiat et Intriat.

## **VIE ASSOCIATIVE**

Le Conseil Municipal est informé de la demande de création d'une association d'aéromodélisme.

## **VIE POLITIQUE**

Le conseil Municipal est informé de la dissolution du Syndicat Mixte du Pont Royat.

## **DIVERS**

Le Conseil Municipal prend connaissance des échos positifs faisant suite à la distribution du Bulletin Municipal N° 21, notamment concernant les pages économiques et l'article du barrage des Trablettes. La solution des jeux est mise en ligne sur le site de la commune.

Le Conseil Municipal choisit de démonter et de ne pas remplacer les panneaux et agrès du parcours de santé, du fait du mauvais état de ce matériel.

